

2021 DPE 10 - DFA Budget annexe de l'assainissement - Compte administratif de l'exercice 2020

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2020. Les recettes et les dépenses de ce budget font l'objet d'un établissement de comptes suivant la nomenclature M49, applicable aux services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce budget, ainsi que les comptes qui y sont liés, sont annexés respectivement aux budgets et aux comptes de la Ville de Paris.

Le présent projet de délibération a pour but de vous présenter l'exécution budgétaire des sections d'investissement et d'exploitation du budget annexe d'assainissement.

Pour l'exercice 2020, les résultats suivants sont constatés :

DEPENSES

Le montant des dépenses d'investissement mandatées s'élève à ..46.803.994,15 euros

Le montant des dépenses mandatées en exploitation s'élève à 87.274.111,74 euros

Soit un total de 134.078.105,89 euros

RECETTES

Le montant des recettes d'investissement constatées s'élève à ...71.456.571,66 euros

Le montant des recettes d'exploitation constatées s'élève à 93.617.153,90 euros

Soit un total de165.073.725,56 euros

Soit un excédent de30.995.619,67 euros

Après incorporation des résultats de l'exercice 2019 reportés, soit -5.615.009,90 euros, le résultat pour l'exercice 2020 est excédentaire de 25.380.609,77 euros.

Ces chiffres sont conformes à ceux du compte de gestion présenté par la direction régionale des finances publiques d'Ile-de France et de Paris.

Pour mémoire, ce budget comporte des opérations assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée.

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement a été arrêtée en dépenses et en recettes à 59.210.400,76 euros au budget supplémentaire, soit la dernière décision budgétaire pour 2020.

1.1. Autorisations de programme

Les crédits votés sur les autorisations de programme (AP) ont permis d'engager les dépenses nécessaires aux besoins d'investissement détaillés ci-dessous.

1.2. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement étaient inscrites à hauteur de 52.683.553,71 euros auxquels s'ajoutent 6.526.847,05 euros de solde d'exécution négatif reporté de l'exercice 2019, soit 59.210.400,76 euros au global.

Elles couvrent principalement des dépenses de modernisation, de rénovation du réseau d'assainissement et les adaptations induites par des aménagements de voirie, des dépenses d'équipement et de remboursements d'emprunt.

Au terme de l'exercice 2020, le montant définitif des mandats émis s'établit à 46.803.994,15 euros, soit un taux d'exécution de 79,05%. Pour les dépenses de travaux et d'achat d'équipements, qui représentent 34,2 M € le taux d'exécution est de 99 %. La baisse du taux global s'explique par les comptes de tiers et les reversements au SIAAP plus faibles que prévu.

1.2.1 Les dépenses de travaux et d'équipement (chapitres 20, 21, 23)

Les dépenses consacrées aux travaux et à l'achat d'équipements s'élèvent en 2020 à 36.567.829,80 euros,

Ces dépenses correspondent aux opérations suivantes :

- 6.972.139,47 euros ont été consommés, notamment pour des études préliminaires et certains travaux préparatoires en vue d'aménagements structurels. Dans le cadre de la poursuite des travaux sur le site Bugeaud 700.537,49 euros. Les autres montants correspondent à la préparation des dévoiements des égouts des 3^{ème} et 7^{ème} arrondissements, du collecteur des secteurs de La Chapelle, de la Goutte d'Or, Watt et inclus également la phase 3 de l'opération de calage du modèle hydraulique et de programme informatique pour 147.615,45 euros. Un montant de 6.123.986,53 euros a été réalisé pour la création du bassin de stockage « Austerlitz » ;

- La rénovation du poste central de supervision des équipements du réseau d'assainissement (GAASPAR) de divers sites a été réalisée à hauteur de 5.730.011,70 euros ;
- Les travaux d'amélioration de la gestion des sables s'élèvent à 363.986,24 euros, dont 145.682,45 euros pour la modernisation du curage aux ateliers Delesseux, également 149.225,82 euros pour la modernisation des réservoirs de chasse. Par ailleurs, 69.077,97 euros pour l'installation de vannes à effacement rapide sur le collecteur Nord ;
- Les dépenses d'équipement informatique s'élèvent à 708.670,91 euros, dont 300.466,87 euros pour le système TIGRE, 338.889,26 euros en renouvellement de matériels, 69.314,78 euros en logiciels et fibre optique;
- Les dépenses de logistique se montent à 792.530,94 euros dont 710.677,06 euros investis pour l'acquisition de mobiliers et matériels d'exploitation (matériel de sécurité, outillage d'exploitation, équipements en fonte, matériels nécessaire en période de crue etc.). De plus, un montant de 81.853,88 a été dépensé pour les travaux du garage à bateaux anciennement situé Porte d'Aubervilliers sur le site de Pantin (41.083,88 euros) et pour l'installation d'un pont roulant aux ateliers (40.770 euros) ;
- Les travaux de réhabilitation du réseau représentent 6.266.986,31 euros. Il s'agit principalement :
 - de la réhabilitation des ouvrages visitables pour 450.326,53 euros ;
 - de la réhabilitation du collecteur Clichy pour 702.752,58 euros ;
 - de la réhabilitation des collecteurs du 7^{ème} arrondissement (263.472,60 euros), Nord coteaux, St Germain et collecteur Nord pour 4.637,23 euros ;
 - des travaux de réhabilitation des réseaux des bois de Boulogne et Vincennes qui ont été réalisés à hauteur de 18.835,79 euros ;
 - de la réhabilitation des anciennes voies privées classées dans le domaine public, qui a été réalisée pour un montant de 258.192,58 euros et concernent notamment les rues Campagne, rue du Mont Cenis et passage Turquetil ; un reliquat de solde a été réglé à hauteur de 10,08 euros sur l'opération du collecteur Marceau ;
 - des travaux de réhabilitation des branchements particuliers qui s'élèvent à 4.568.758,92 euros. En 2020, 3.654 branchements particuliers ont été diagnostiqués et 983 réhabilités.
- Le programme de grosses réparations se maintient à un niveau élevé. Il s'élève à 12.159.617,41 euros et comprend :
 - 6.006.525,19 euros de réparation d'ouvrages ;
 - 1.926.689,61 euros de travaux de sécurité dont 554.899,06 euros de dépose d'anciennes canalisations de la société SUDAC (société urbaine d'air comprimé), 1.371.790,55 euros de remplacement de

trappes d'accès du curage et de travaux divers (réparation de voûtes, re-scellement de tampons, remplacement de mains courantes, remblais de branchement de regards d'égout) ;

- 2.253.824,30 euros de travaux dans les locaux délégués à la Direction des constructions publiques et de l'architecture, de divers travaux sur le site Delesseux, au pavillon des Ardennes pour l'école de l'eau et l'égout-école, d'autres travaux de rénovation ont été réalisés pour améliorer l'accès de la VPE, ainsi que des travaux sur le site Commandeur (peintures, électricité, aménagement des étages) ;
- 1.972.578,31 euros ont été dépensés en travaux pour le futur site du musée des égouts.
- En outre, 2.245.006,72 euros ont été consacrés à des travaux sur le réseau d'assainissement induits par des aménagements en surface, dont 1.587.044,59 euros liés à de petits aménagements de voirie ou de l'espace public, 279.401,26 euros ont été dépensés pour le dévoiement d'un égout rendu nécessaire dans le cadre du projet d'aménagement du site dit « La Marseillaise » à Paris 19^{ème} arrondissement, faisant suite à l'appel à projet « Réinventer Paris 2 » et 378.560,87 euros pour les réseaux impactés par l'extension du tramway.
- Enfin, un montant de 1.328.880,10 euros a été versé au titre des avances sur marché.

	Chapitre 20	Chapitre 21	Chapitre 23	TOTAL
Aménagements structurels	355.643,70		6.616.495,77	6.972.139,47
Gestion automatisée (GAASPAR)	110.962,38		5.619.049,32	5.730.011,70
Amélioration des sables	46.970,40		317.015,84	363.986,24
Informatique communication	53.111,42	338.889,26	316.670,23	708.670,91
Logistique		710.677,06	81.853,88	792.530,94
Travaux de réhabilitation	1.556.605,93		4.710.380,38	6.266.986,31
Grosses réparations	215.951,36	11.399,72	11.932.266,33	12.159.617,41
Aménagements de voirie			2.245.006,72	2.245.006,72
Avances sur marchés			1.328.880,10	1.328.880,10
TOTAL	2.339.245,19	1.060.966,04	33.167.618,57	36.567.829,80

1.2.2. Les dépenses financières (chapitres 13, 16)

Les dépenses consacrées aux subventions, emprunts et dettes assimilées se sont élevées à 4.322.172,65 euros.

Le reversement au SIAAP de la part de subvention de l'Agence de l'eau Seine Normandie correspondant à sa participation dans les opérations (nature 13111) s'est élevé à 121.126,84 euros.

L'annuité liée au remboursement de l'emprunt contracté en 2007 pour l'acquisition du bâtiment rue du Commandeur (nature 1641) s'élève, quant à elle, à 1.399.379,56 euros.

L'annuité du remboursement des emprunts à taux zéro (nature 1678) contractés auprès de l'Agence de l'eau Seine - Normandie s'élève à 2.801.666,25 euros.

1.2.3. Les comptes de tiers (chapitre 45)

Les dépenses au titre des comptes de tiers se sont élevées à 420.775,27 euros dont 205.722,07 euros pour les travaux de réaménagement de réseaux liés au prolongement de la ligne 11 et pour 215.053,20 euros liés à l'aménagement de la station de métro de la place d'Italie.

1.2.4. La reprise comptable des subventions d'investissement (chapitre 040)

Un mandat de 5.023.438,59 euros a été émis au compte 139 (« subventions d'investissement inscrites au compte de résultat »). Il s'agit des annuités d'amortissement des subventions reçues de l'AESN (nature 13911 : 4.338.820,73 euros et nature 13918 : 129.893,04 euros), de la région Ile-de-France (nature 13912 : 108.729,30 euros), de la Ville de Paris (nature 13914 : 37.671,82 euros), du SIAAP (nature 13916 : 394.943,23 euros), du fonds structurels européen (nature 13917 : 13.380,47). Parallèlement, ce montant a été crédité en recettes d'ordre, au chapitre 042 de la section d'exploitation. Cette opération retrace l'amortissement des subventions.

Les opérations patrimoniales (chapitre 041)

Les opérations patrimoniales se sont élevées à 469.777,84 euros.

1.3. Recettes d'investissement

Le montant du budget s'élève à 59.210.400,76 euros après minoration des crédits inscrite au budget supplémentaire d'un montant de 670.359,24 euros.

Les titres émis au cours de l'exercice 2020 s'élèvent à 71.456.571,66 euros. Les recettes réelles (hors opérations d'ordre) ont été recouvrées à hauteur de 167,02 %, en raison d'un encaissement plus élevé des aides de l'agence de l'Eau.

Il n'a pas été nécessaire de mobiliser d'emprunt d'équilibre.

1.3.1. Aides et subventions (chapitre 13 et 16)

Le montant total des aides et subventions perçues s'élève à 36.209.500,41 euros.

Les aides en provenance de l'AESN se sont élevées à 31.552.735 euros en 2020. Elles se répartissent en 49,03 % de subventions et 50,97 % d'avances :

- les subventions, d'un montant de 15.470.508 euros portées sur la nature 13111, correspondent à des travaux contribuant à la préservation du milieu naturel. Elles comprennent notamment 13.749.302 euros pour l'opération du bassin de stockage « Austerlitz » et intègrent également le solde d'opérations antérieures ;

- les contributions versées par le SIAAP (nature 1316) dans le cadre de conventions de cofinancement se sont élevées à 3.587.975 euros sur les opérations du bassin « Austerlitz » (1.890.000 euros), du collecteur Marceau aval (173.000 euros), la refonte du poste central de supervision GAASPAR (1.425.000 euros) et 99.975 euros pour diverses opérations de faibles montants.

- les avances ou « prêts à taux zéro » portés sur la nature 1678 comprennent 15.277.002 euros pour l'opération du bassin de stockage « Austerlitz », 542.322 euros pour l'opération de réhabilitation du collecteur du secteur école militaire situé dans le 7^{ème} arrondissement et 262.903 euros pour la réhabilitation du collecteur Clichy situé dans le 17^{ème} arrondissement.

1.3.2. Les recettes en compte de tiers (chapitres 45)

En compte de tiers (chapitre 45), 258.953,75 euros ont été versés par la RATP pour le dévoiement du réseau nécessaire au prolongement la ligne 11 du métro et 52.500 euros ont été versés par l'AESN dans le cadre du programme de raccordement des péniches au réseau d'assainissement.

1.3.3. Les amortissements (chapitre 040)

La somme de 26.350.739,68 euros correspond à la participation de la section d'exploitation aux dépenses d'investissement, au titre des amortissements (mouvement d'ordre).

1.3.4. Les opérations patrimoniales (chapitre 041)

Une recette d'ordre de 324.926,71 euros est enregistrée au chapitre 041, nature 238. Elle correspond à la récupération d'avances, qui trouve son pendant en dépenses d'ordre d'investissement (chapitre 041, natures 2313 et 2315).

Une recette d'ordre de 144.851,13 euros est enregistrée au chapitre 041, nature 2031 pour le transfert de frais d'études suivies de travaux sur le compte travaux pour les exercices 2018 et 2019.

1.4. Détermination du solde d'exécution cumulé et du besoin de financement de la section d'investissement

1.4.1. Le solde d'exécution

L'exécution de la section d'investissement du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2020 dégage les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 46.803.994,15 euros ;
- le montant des recettes titrées s'élève à 71.456.571,66 euros ;
- le solde d'exécution de l'exercice 2020 de la section d'investissement est excédentaire pour un montant de 24.652.577,51 euros ;
- le déficit cumulé constaté à la fin de l'exercice 2019 était de 6.526.847,05 euros.

L'excédent de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2020 s'élève à 18.125.730,46 euros. Conformément à la nomenclature M49, ce résultat sera repris au budget supplémentaire de l'exercice 2020 en recettes de la section d'investissement (R001).

1.4.2. Restes à réaliser

Le montant global des restes à réaliser s'élève à 1.512.990,83 euros (sur les chapitres 20 et 23). Ils correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2020 et seront repris au budget supplémentaire 2021, en dépenses d'investissement.

2. SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation a été arrêtée, en dépenses et en recettes, à 94.236.197,14 euros lors du budget supplémentaire de l'exercice 2020.

Au terme de l'exercice, la situation se présente de la manière suivante :

- le montant des mandats émis est de 87.274.111,74 euros ; le taux de consommation des crédits (hors opérations d'ordre et virement à la section d'investissement) atteint 96,4 % des crédits ouverts et 97,30 % en incluant les restes à réaliser ;

- le montant des titres émis est de 93.617.153,90 euros ; les recettes réelles (hors opérations d'ordre) ont été recouvrées à hauteur de 99,31 %.

2.1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de l'exercice 2020 s'élèvent à 87.274.111,74 euros.

2.1.1. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Cette rubrique regroupe les crédits destinés au fonctionnement courant du service : locations de locaux et de véhicules, études, formation des personnels, communication, remboursement de frais au budget général, travaux d'entretien et de réparation du réseau. Elle représente 59,9% du total des dépenses réelles d'exploitation.

Les crédits inscrits au chapitre 011 sont de 37.427.694,74 euros et le montant des crédits mandatés est de 36.499.929,51 euros, soit un taux de consommation de 97,52 % et de 99,0% avec les restes à réaliser.

Les dépenses les plus significatives sont les suivantes :

- les frais d'eau non potable (nature 60611) s'élèvent à hauteur 13.760.172,98 euros. Par ailleurs, 524.363,77 euros ont été consommés en autres fluides (eau potable, électricité, gaz, air comprimé) pour alimenter les usines, l'atelier, le magasin et l'ensemble des autres sites du service technique de l'eau et de l'assainissement ;

- le remboursement de frais généraux au budget général (nature 6287), qui s'élève à 7.498.200 euros ;

- les dépenses d'entretien et de maintenance (natures 615), pour 6.964.601,39 euros sur 7.154.200,79 euros de crédits ouverts. Elles sont constituées à 73,06% de frais de curage et de réparation du réseau d'assainissement, à 25,16% de frais de maintenance des équipements industriels d'exploitation et des sites de mesures du réseau parisien, de ses usines, d'interventions sur les installations de chauffage/climatisation des bâtiments et de maintenance informatique. Les 1,78% restants sont dédiés aux opérations de maintenance préventive des matériels industriels (révision de palans, chariots, élingues, pinces d'accroches etc.), aux

vérifications des matériels de sécurité (extincteurs) et aux réparations de véhicules TAM ;

- les dépenses au compte 604 correspondent aux travaux réalisés pour le compte de tiers. 171 conventions ont été passées à ce titre en 2020. Les dépenses s'élèvent à 2.123.563,58 euros en 2020. Elles donnent lieu à recettes sur la nature 704, sous forme d'avances perçues en début de chantier, ajustées au coût définitif en fin d'opération ;

- la fourniture d'entretien et de petit équipement (nature 6063), d'un montant de 1.111.615, 02 euros ;

- les dépenses de sous-traitance (nature 611) se sont élevées à 1.381.897,16 euros, pour la surveillance de l'état du réseau canalisé par inspection télévisée, les frais d'analyse liés au développement des contrôles de rejets illicites en égout ou encore la réalisation de prélèvements liés au contrôle « amiante » ;

- suite à la crise sanitaire due à la Covid-19, de nouvelles analyses de recherche du virus SARS-CoV-2 sur eaux usées ont été réalisées par la régie Eau de Paris, pour un montant de 67.702,98 euros.

- enfin, les dépenses de la nature 618 s'élèvent à 183.955,73 euros. Un effort de formation important (139.002,38 euros) est poursuivi sur les formations biocides, les habilitations au certificat d'aptitude au travail en espace confiné (CATEC) et les premières sessions de maintien des acquis des compétences CATEC pour les agents amenés à descendre dans le réseau. Les dépenses comprennent aussi l'acquisition, auprès de Météo France, de données météorologiques fines pour permettre une meilleure anticipation des niveaux de pluie et de crue, améliorer la gestion des flux dans le réseau et limiter ainsi les déversements dans le milieu naturel, l'achat de documentation technique et la transcription de plans électriques (44.953,35 euros).

2.1.2. Les charges de personnel (chapitre 012)

Un montant de 23.449.597,87 euros a été mandaté en dépenses de personnel (rémunération et charges sociales incluses) sur 24.288.370 euros de crédits ouverts, soit un taux de consommation de 96,55 %.

2.1.3. Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Ce chapitre concerne les dépenses non récurrentes d'un exercice à l'autre. Sur 620.000 euros de crédits ouverts, 358.247,52 euros ont été mandatés en 2020.

44.647,52 euros correspondent à des annulations de titres sur exercices antérieurs, lors de l'ajustement des soldes de comptes de tiers (nature 673).

Par ailleurs, les crédits consacrés à l'aide internationale sur la nature 6743, par le biais de subventions à des organisations non gouvernementales (ONG) ou pour les actions de coopération décentralisée suivantes, s'élèvent à 313.600 euros répartis comme suit :

- le solde définitif, d'un montant de 41.000 euros, de la subvention à l'ONG Groupe de Recherches et d'Echanges Technologiques (GRET) pour son projet d'appui aux

initiatives des communes pour l'hydraulique et l'assainissement à Tiguent en Mauritanie (1^{ère} partie du solde payée en 2019) ;

- le solde définitif, d'un montant de 30.000 euros, de la subvention à l'ONG MIGRATION ET DEVELOPPEMENT pour son projet d'assainissement écologique dans la province de Tiznit, commune d'Ouijjane au Maroc (1^{ère} partie payée en 2019) ;

- le 3^{ème} versement puis le solde, d'un montant cumulé de 105.000 euros, de la subvention à l'ONG INTER AIDE pour son projet d'amélioration de l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services de maintenance pour les populations rurales de 4 districts de Sierra Leone ;

- le solde, d'un montant de 27.600 euros, de la subvention à l'ONG KYNAROU pour son projet « Watsan phase 2 » d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à la gestion des déchets ménagers (Inde) ;

- le 2^{ème} versement, d'un montant de 40.000 euros, de la subvention à l'ONG Groupe de Recherches et d'Echanges Technologiques (GRET) pour son projet d'accès à l'assainissement et à la gestion des déchets ménagers à Madagascar.

Dans le cadre des aides d'urgence, 70.000 euros ont également été versées à l'ONG Agence Aide Coopération Technique & Développement (ACTED) pour leur aide d'urgence au Kurdistan Irakien.

2.1.4. Les dotations aux amortissements (chapitre 042)

Cette rubrique se compose de la dotation au titre de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, d'un montant de 26.350.739,68 euros.

Parallèlement, la section d'investissement a été créditée en recettes du même montant (chapitre 040).

2.1.5. Restes à réaliser

Le montant global des restes à réaliser s'élève à 552.283,39 euros (sur les chapitres 011 et 67). Ils correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2020 et seront repris au budget supplémentaire 2021.

2.2. Recettes de fonctionnement

Les recettes constatées sur la section d'exploitation totalisent 93.617.153,90 euros pour un montant prévisionnel de 93.324.359,99 euros (hors excédent d'exploitation reporté), ce qui correspond à un taux de réalisation de 100,3 %.

2.2.1. Redevance d'assainissement

La recette réalisée au titre de la redevance d'assainissement collectif (nature 70611) s'élève à 64.368.597,68 euros. La « part collecte » reversée par Eau de

Paris s'élève ainsi à 62.506.917,95 euros et la redevance applicable aux rejets en égouts des eaux d'exhaure à 1.861.679,73 euros.

La baisse de la redevance « part collective » subie à hauteur de 5.520.082,05 euros est consécutive à la baisse de consommation d'eau potable en 2019 et 2020 et à l'impact de la crise sanitaire sur l'exercice 2020.

2.2.2. Contribution du budget général au titre de la gestion des eaux pluviales

Le versement de la contribution municipale pour la collecte des eaux pluviales assurée par la section de l'assainissement de Paris (nature 7063) s'élève à 18.182.000 euros.

2.2.3. Primes d'exploitation versées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et autres subventions

Le montant total des subventions d'exploitation s'est élevé à 77.235,00 euros. Ce montant correspond au versement au titre de la cellule d'assistance technique pour les rejets non domestiques (ex-Satése), (nature 748).

Enfin, un montant de 1.080.226,42 euros (nature 747) a été perçu en 2020 au titre de la participation du SIAAP aux frais d'entretien des ouvrages d'intérêt interdépartemental.

2.2.4. Produits divers de gestion courante

Les recettes titrées sur le chapitre 75 s'élèvent ainsi à 2.018.005,86 euros. Ces recettes recouvrent les redevances payées pour l'occupation du réseau par des câbles électriques, des canalisations ou des réseaux de téléphonie et informatique (natures 75881 à 75887).

2.2.5. Autres prestations de service

Un montant de 339.964,47 euros (nature 7068) a été perçu en 2020 pour prestations de service (frais généraux, dépose de câbles et droits de tournage dans le réseau).

2.2.6. Remboursement de travaux pour compte de tiers

En lien avec l'inscription en dépenses d'exploitation, les remboursements au titre des travaux effectués pour le compte de tiers s'élèvent à 2.110.516,75 euros (nature 704).

2.2.7. Autres produits exceptionnels

59.411,63 euros ont été titrés, correspondant à des dégrèvements, de remboursements pour trop-perçu de provision de compte de tiers, de pénalités diverses.

2.2.8. Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice (chapitre 042)

Ce compte enregistre le montant annuel de l'« amortissement » des subventions d'investissement pour 5.023.438,59 euros. Cette recette d'ordre est alimentée à partir de la section d'investissement.

2.3. Détermination du montant du résultat et de son affectation

L'exécution de la section d'exploitation du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2020 dégage les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 87.274.111,74 euros ;
- le montant des recettes titrées s'élève à 93.617.153,90 euros ;
- le résultat de l'exercice 2020 de la section d'exploitation est excédentaire pour un montant de 6.343.042,16 euros.

Compte tenu de l'excédent d'exploitation reporté de l'exercice 2019, soit 911.837,15 euros (hors part affectée à la section d'investissement), le résultat cumulé de la section d'exploitation à la clôture de l'exercice 2020 représente 7.254.879,31 euros.

Ce résultat excédentaire cumulé sera reporté au budget supplémentaire 2021 et permettra de couvrir l'inscription des restes à réaliser.

Il sera donc inscrit, pour partie en recettes de la section d'exploitation (R 002) et pour partie en recettes de la section d'investissement (compte 1068).

Je vous demande donc d'arrêter le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2020.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris